

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00124 Numéro SIREN : 910 130 293 Nom ou dénomination : A Serenità
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 3312

SAS A SERENITA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bella Villa Route de Batello Mignataja
20240 VENTISERI
910 130 293 RCS BASTIA

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt trois

Le trente juin à quinze heures trente

Au siège social, à Bella Villa Route de Batello Mignataja - 20240 VENTISERI

Les associés de la Société A SERENITA se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé a été convoqué par Mademoiselle BERNARDINI Sonia.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Mademoiselle BERNARDINI Sonia préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur ROGE Romain assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2022 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- *Quitus* au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 86 883 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 86 883 euros :

- En report à nouveau, à hauteur de 86 883 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Mademoiselle BERNARDINI Sonia
Présidente

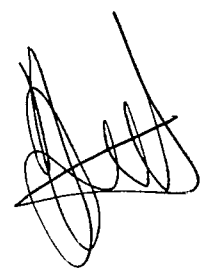


Monsieur ROGE Romain
Associé





Verifiziert conform à l'original .



SAS A SERENITA

MIGNATAJA BELLA VILLA
BATTELLO
20240 VENTISERI

Exercice du 03/02/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 11			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	10 387	290	10 097		10 097	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	933		933		933	
	Total II	11 320	290	11 030		11 030	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 344		3 344		3 344	
	Autres créances	311		311		311	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	76 437		76 437		76 437	
	Charges constatées d'avance (3)	13		13		13	
	Total III	80 106		80 106		80 106	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	91 426	290	91 136		91 136	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	86 883		86 883	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	87 883		87 883	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 049		1 049	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	865		865	
	Dettes fiscales et sociales	996		996	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	343		343	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 253		3 253	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	91 136		91 136	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 253